

41^e Festival Cinéma d'Alès - *Itinérances*
24 mars - 2 avril 2023

Règlement de la compétition de courts métrages

Début de la sélection : juillet 2022

Inscription

Sur la plateforme d'inscription en ligne

Cette base de données mise en place par l'Agence du court métrage vous permet de créer une seule fiche pour votre film que vous utiliserez pour postuler dans les festivals participants.

www.filmfestplatform.com

registration@filmfestplatform.com

Organisation

Pour les sessions de présélection, les films sont visionnés en ligne à partir de la plateforme. Aucun autre support ne peut être visionné.

Pour une meilleure organisation, veuillez nous les faire

parvenir au **à partir du 1^{er} juillet 2022**.

Présélection

Du 1^{er} juillet au 30 novembre 2022

Compétition

Sont acceptées les copies :

DCP sur support physique ou Blu-Ray.

Présélection :

1. Cette compétition a pour but de présenter et d'aider à faire connaître des œuvres de qualité.

2. La compétition aura lieu les 25 et 26 mars 2023 à Alès.

3. Elle est ouverte à **tout court métrage de fiction**, en DCP ou Blu-ray, en **prise de vue réelle** (ni animation, ni documentaire).

Elle est réservée aux films achevés postérieurement au 1^{er} novembre 2021, d'une **durée maximale de 30 min**.

Les films inscrits et visionnés les années précédentes ne seront pas acceptés.

4. Tous les films présentés doivent être en langue française.

5. Les films en compétition seront jugés par des jurys composés de représentants de la culture, de la création et de la critique cinématographique.

6. Les inscriptions sont effectuées sur www.filmfestplatform.com, plateforme d'inscription en ligne du **1^{er} juillet 2022 au 30 novembre 2022**. Au-delà de cette date, aucun film ne sera accepté.

7. Les films présentés à la compétition seront soumis à une présélection à Alès.

8. La liste des films sélectionnés sera disponible mi-février 2023 sur le site du Festival : www.itinerances.org et sur www.filmfestplatform.com

9. En acceptant le concours et en cas de sélection pour la compétition, les réalisateurs s'engagent à faire parvenir au Festival une copie en parfait état au plus tard le **1^{er} mars 2023**.

Le Festival prend en charge le transport de la copie et son assurance.

Cette copie restera à la disposition du Festival jusqu'à sa clôture.

Prix :

11. Les prix décernés :

Le grand prix du jury

Le prix spécial du jury

Le prix du public

Le prix des lycéens

Le prix de la musique originale

Le prix Bernadette Lafont pour la meilleure comédienne

Les dotations et la liste définitive des prix seront précisées mi-février 2023.

Les jurys se réservent la possibilité de ne pas décerner un prix ou, au contraire, des mentions supplémentaires en fonction de la qualité des œuvres présentées.

12. Musique originale : ne sont considérées comme musique originale que les œuvres composées spécialement pour le court métrage en compétition et représentant la majorité de la musique du film.

13. Les réalisateurs des films sélectionnés sont invités par le Festival (transport et hébergement).

Droits :

14. Les participants cèdent au Festival, sans contrepartie, le droit de reproduction des photographies, des extraits de moins de trois minutes des films sélectionnés pour diffusion dans les publications du Festival, dans la presse, sur les chaînes de télévision et sur internet.

15. La participation à la compétition implique l'adhésion pleine et entière au présent règlement.

16. En cas de problème majeur indépendant de sa volonté, le Festival Cinéma d'Alès - *Itinérances* se réserve le droit d'annuler la compétition.

17. Les films sélectionnés sont susceptibles d'être diffusés au cours de l'année lors de projections organisées par le Festival Cinéma d'Alès - *Itinérances*.

Festival Cinéma d'Alès - *Itinérances*

Pôle culturel et scientifique - 155, faubourg de Rochebelle

30100 Alès - tél : +33 4 66 30 24 26

courtmetrage@itinerances.org - www.itinerances.org